

MAÎTRE D'OUVRAGE



ATALYS
157 rue de Chatillon
35200 RENNES
02 99 53 69 37
contact@atalys35.fr
www.atalys35.fr

LIVRÉ-SUR-CHANGEON (35450)
" La Vallée du Courtil "

GEOMETRE - EXPERT



AGEIS
6, rue du Bignon
35000 RENNES
Tél : 02 30 96 63 10
Email : rennes@ageis-ge.fr

PLAN DE VENTE
DÉFINITIF

LOT n°11

Plan de Situation (sans échelle)



Surface	400 m ²
Surface plancher/ Surface max. à imperméabiliser	180 m ² 180 m ²
Cadastre	YM n° 127
Servitude	NON
N° permis d'aménager	PA 035 154 21 U0001
Date de l'arrêté	03/12/2021
Dossier	21004-REN-PDV

Plan de Localisation (sans échelle)



ARCHITECTE

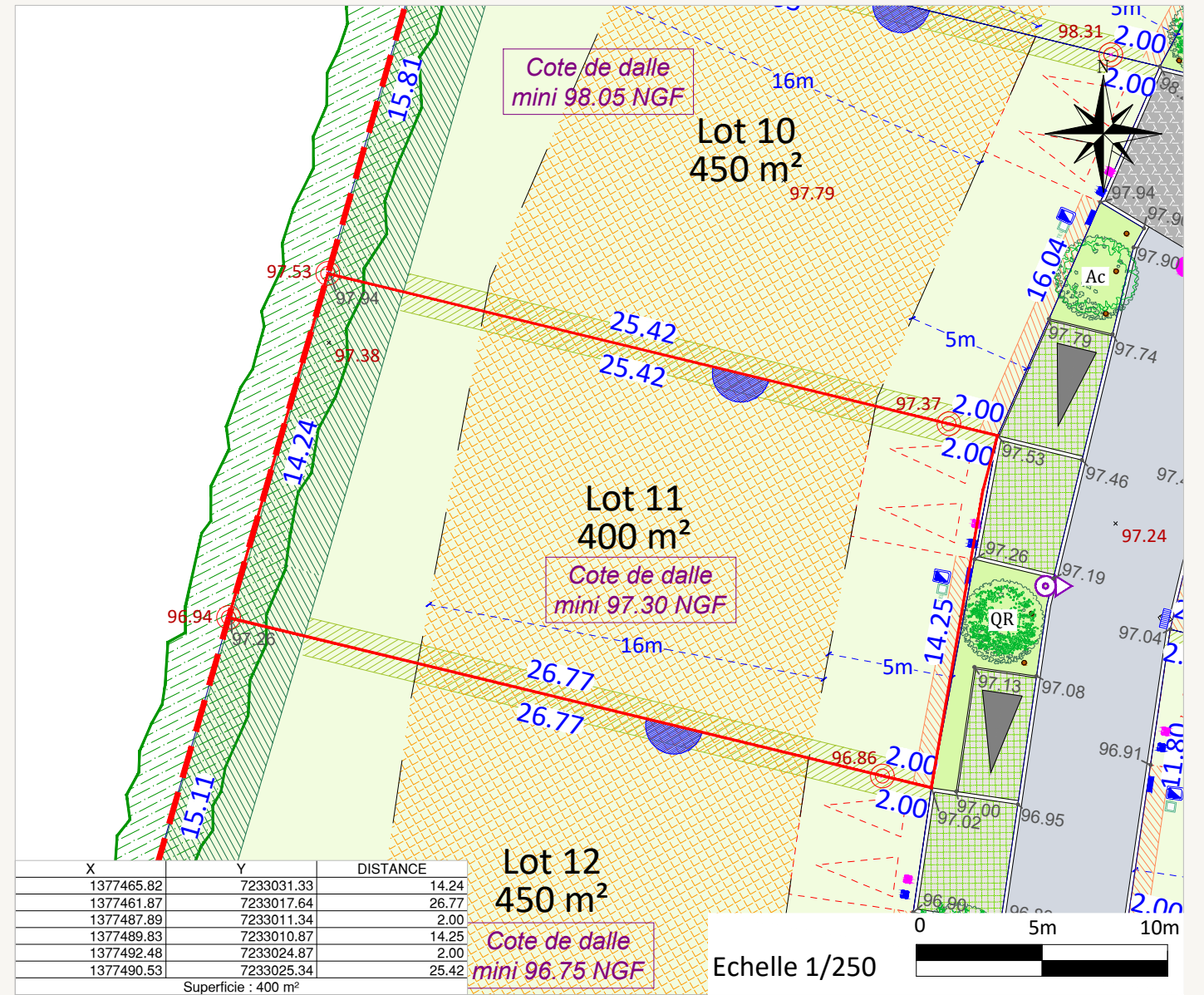


Aude DE LESQUEN
11 rue de la mairie
35120 DOL DE BRETAGNE

MAÎTRISE D'OEUVRE



AGEIS
6, rue du Bignon
35000 RENNES
Tél : 02 30 96 63 10
Email : rennes@ageis-ge.fr



Rattachement planimétrique: RGF93 CC48 Rattachement altimétrique: IGN69 Echelle: 1/250
 Fil d'eau E.U = 95.94 Fil d'eau E.P = 96.29 Date d'édition: 24/05/2023

LEGENDE	
	Périmètre du lotissement
	Application cadastrale (limite non garantie)
	Voie en enrobés (ou équivalent)
	Voie en enrobés grenailé (ou revêtement drainant)
	Stationnement, accès en revêtement drainant
	Espaces verts engazonnés (ou équivalent)
	Lot libre
	Espace vert naturel, zone humide conservée
	Accroche obligatoire des volumes
	Zone d'implantation de la construction principale
	Servitude d'écoulement des eaux pluviales
	Zone humide existante
	Parkings privés et accès de lots position obligatoire (5m x5m)
	Projet parking visiteur
	Cote terrain naturel
	Altitude projet
	Aire de réputation
	Grille 40x40
	Poteau incendie
	Potelet bois (position et nombre indicatif)
	Clôture de type "grillage à mouton" sur poteau bois de 1m00 à 1m50 de hauteur
	Candélabre mat ht:5.00m
	Coffrets Elec
	Branchement AEP
	Branchement Télécom
	Branchements EP
	Branchements EU
	Haie bocagère existante à valoriser et préserver. A la charge de l'acquéreur
	Arbres existants à valoriser, préserver ou à remplacer
	Arbres à planter à la charge de l'aménageur (position et nombre indicatif)
	Clôtures / haies situées en fonds de lots 4 à 18 (type 3). A la charge de l'acquéreur
	Clôtures / haies situées en limite séparative et en limite avec un espace commun (type 2). A la charge de l'acquéreur
	Clôtures / haies situées en limite avec la voie de desserte et au niveau de l'accès principal (type 1). A la charge de l'acquéreur
	Clôtures / haies situées en limite séparative entre deux lots privatifs (type 4). A la charge de l'acquéreur
	Fossé de collecte des eaux pluviales existant
	Noue/bassin de collecte des eaux pluviales
	Talus à créer
	Talus existant
	Habillage de l'aire de réputation au moyen de bastingas bois (ou équivalent)

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

1. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
2. L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
3. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
4. Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006.
5. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
6. Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
7. Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.